



Séance du 13 décembre 2011

L'an deux mil onze, le mardi treize décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente de LIGNAN DE BORDEAUX, sous la présidence de Monsieur Bernard Le GOREC, Président.

PRESENTS (33): BARON : Stéphanie MESNIER (suppléante d'Emmanuel LE BLOND DU PLOUY). **BLESIGNAC :** Jean François THILLET. **CREON :** Jean-Marie RAMBAUD. Jean SAMENAYRE **CROIGNON :** Frédéric COUSSO. Patrick BONNIER . **CURSAN :** Jean-Pierre SEURIN. Dominique RONDET. **HAUX :** Bernard LE GOREC. Nathalie AUBIN. Jean Paul LANDA (suppléant de Jacques PERCHERON). **LA SAUVE MAJEURE :** Dany CREPEAUX. Alain BOIZARD (suppléant d'Alain TERRAZA). Jacques BORDE. Annie BRAGATTO. **LE POUT :** Marcel COURBERES. Michel NADAUD. **LIGNAN DE BORDEAUX :** Françoise GUIMON. Bernadette DUHEM (suppléante de Jean-Michel BEGEY). Valérie CHAMPARNAUD. **LOUPES :** Fabrice BENQUET. **MADIRAC :** Michèle BOUTANT. **SADIRAC :** Jacky VERDIER. Jean-Louis MOLL. Laurent GUIGNES. Alain STIVAL. Patrick GOMEZ. Jean Louis PREBOT. Jean-Louis CLEMENCEAU. **ST GENES DE LOMBAUD :** Jean Michel DOUENCE. Jean Claude JABIOL. **SAINT- LEON :** Nicolas TARBES. Christine CHARPENTIER.

EXCUSES (08) : **BLESIGNAC :** Sophie FERNANDEZ. **CREON :** Pierre GACHET. Sylvie DESMOND. Pierre HUGUET. Pierre GREIL. Mathilde FELD. **LOUPES :** Michel GAUTIER. **MADIRAC :** Jean Michel PASZAK.

ABSENTS (02) : **BARON :** Xavier SMAGGHE. Manuel ALONSO

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Valérie CHAMPARNAUD déléguée communautaire de la Commune de Lignan de Bordeaux.

1) Adoption du compte-rendu 22 novembre 2011 à LA SAUVE MAJEURE

Le compte rendu, après lecture commentée est adopté à l'unanimité.

2) LISTE DES ASSOCIATIONS ET DES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – ANNEE 2012 (délibération n° 45/12/11)

Monsieur le Président rappelle l'extrait de l'annexe sur l'intérêt communautaire du 1^{er} juin 2005

G2- Soutenir par subventions de fonctionnement des clubs sportifs, des associations culturelles ou de loisirs dont la liste sera arrêtée annuellement par le Conseil Communautaire.

Sont définies comme étant d'intérêt communautaire :

Les clubs sportifs, les associations culturelles ou de loisirs dont l'activité est exclusive sur le territoire communautaire et dont les actions s'adressent prioritairement aux jeunes de ce territoire. Elles devront s'engager en contre partie à appliquer une tarification réduite spécifique à leurs adhérents ayant un domicile sur le territoire communautaire.

Le conseil communautaire dressera à la fin de chaque année civile la liste des associations répondant à ces critères et pouvant permettre l'attribution d'une subvention.

G3- Soutenir financièrement les manifestations annuelles promouvant l'identité du territoire communautaire

Sont définies comme étant d'intérêt communautaire :

Les manifestations sportives, culturelles, de loisirs qui mettent en évidence l'identité du territoire communautaire et en valorisent l'image. Le conseil communautaire dressera chaque année la liste des manifestations répondant à ces critères et pouvant permettre l'attribution d'une subvention.

La commission « vie associative » s'est réunie le 5 décembre 2011 afin d'établir la liste des associations et des manifestations d'intérêt communautaire pour l'année 2012.

Il est donc proposé:

1. de retenir :

-15 associations (16 en 2011) :

Amis de l'abbaye de La Sauve
Echiquier club du Créonnais
Football club en Créonnais
Gens et amis de la poterie
Handball club Créonnais
J.O.S.E.M.
Musique en Créonnais
Petit bruit petit plouf
S.AH.C.C.
Les Mots de Jossy
La Soupape (section cirque)
Union sportive Sadiracaise (section Rugby)
Université du temps libre
U.S.L badminton
Poubelle Verte

-6 manifestations (4 en 2011):

Nuit de La Sauve, Fête de la poterie, Festival du conte, Entre deux films, Balade en Pentecôtes et Fête du vin du Créonnais.

2 de considérer que cette liste n'obère pas la possibilité de retranchement ou d'ajout, selon les possibilités budgétaires.

3 d'adopter des mesures d'ordre budgétaire conséquentes aux subventions de l'année N+1 (2012)

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés, à l'unanimité,

***Acceptent** la liste des associations et des manifestations d'intérêt communautaire telle qu'elle a été présentée pour l'année 2012.*

***Donnent un accord de principe**, selon le vote suivant : Unanimité pour verser par anticipation, les acomptes de subventions aux associations, calculés au prorata du 12^{ème}, de la subvention votée au budget N, et dans l'attente du vote du budget de l'année N+1.*

3) SCOT (démarche portée par le SYSDAU)

M. Le Président expose qu'il n'y a pas d'évolution fondamentale dans l'évolution du dossier ; les observations des élus ont été intégrées au document d'orientations et d'objectifs (D2O) .La méthode de travail du cabinet a 'Urba chargé de ce dossier a fait cependant l'objet de quelques critiques (suivi des modifications.....) qui devraient faire l'objet de mesures correctives .

Une réunion d'information est organisée mercredi 14 décembre 2011 au cours de laquelle sera présenté le D2O (ou DOO) document de base à la construction finale du projet de SCOT (lequel sera soumis à consultation publique en 2012)

4) Point sur l'état d'avancement du dossier « ALSH »

M. le Président fait savoir que la Commune de Loupes par courrier du 28décembre 2011, maintient sa proposition de cession de terrain pour une plaine de sports.

Concernant les outils pour l'évaluation financière des projets, Monsieur le Président remercie M. STIVAL de son intervention auprès des établissements bancaires et précise que seul le Crédit Agricole a répondu à la sollicitation de la CCC.

La CRCA serait susceptible d'accorder un prêt de 250 000 € sur 15 ans avec un remboursement annuel capital+ intérêts de 25 000 € (somme maximale conforme aux suggestions du percepteur)

Ainsi au regard de la situation financière actuelle de la CCC, seul le projet de rénovation et d'extension du siège de la Communauté semblerait pouvoir trouver une issue favorable en 2012, sous réserve bien entendu de l'accord effectif de prêt.

5) Aire d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)

M. le Président précise que M. Jean Pierre SEURIN et Patrick GOMEZ ont reçu le cabinet d'études AMEAU afin de disposer d'une première analyse besoins-moyens adaptés et surtout appropriés en matière d'accueil des gens du voyage lequel s'est finalement désisté.

Un deuxième cabinet d'études EVEN BTP (Mme Valérie LE GOFF) a répondu par proposition d'un devis (pour l'étude de faisabilité) de 12 787 € TTC

M. SEURIN et GOMEZ doivent étudier attentivement ce dernier devis, mais d'ores et déjà en première analyse font savoir que le cabinet n'a pas tenu compte des disparités existant entre les différentes ethnies des gens du voyage, préoccupation essentielle pour la définition des besoins et le mode d'accueil.

En effet, cette lacune majeure avait d'ailleurs été au cœur de la discussion, lors de la réunion d'échange avec la DDTM le 22 septembre 2011.

6) Schéma Départemental de la coopération intercommunale -Demande de retrait des communes de Croignon et de Lignan de Bordeaux de la Communauté de communes du Créonnais

Monsieur le Président rappelle les termes du courrier 'interrogatif' adressé le 20 octobre 2011 à Monsieur le Préfet (demandant des précisions sur les modalités de prise de décision) en réponse à celui du Préfet en date du 10 octobre 2011

Le courrier du 20 octobre est à ce jour resté sans réponse.

7) Evaluation du site internet de la Communauté de communes du Créonnais

Une évaluation sur un "panel" de sites internet (dont la communauté de Communes du Créonnais) a été réalisée en 2010 par AEC (émanation du Conseil Régional).

Les résultats (assez satisfaisants pour la CCC) peuvent être résumés comme suit (extrait) :

"Taux de conformité de la CCC : 63 %

42 critères conformes sur 45

27 critères non conformes sur 45

Classement de la CCC en Aquitaine : 39e sur 105

Classement de la CCC dans la catégorie des intercommunalités de 8 000 à 16 000 habitants : 11^{ème} sur 33.

Les critères du référentiel sont répartis en 6 rubriques contenant chacune 12 critères. La définition de ces rubriques et critères est précisée dans le document intitulé "Synthèse des résultats et guide de bonnes pratiques" ».

	<i>Conformité moyenne pour les intercommunalités de 8 000 à 16 000 habitants</i>
<i>Visibilité</i>	<i>50 %</i>
<i>Utilisabilité</i>	<i>50 %</i>
<i>Technique</i>	<i>83 %</i>
<i>E-démocratie e-administration</i>	<i>66 %</i>
<i>Proximité</i>	<i>75 %</i>
<i>Contact</i>	<i>50 %</i>

8) Effets de la réglementation européenne sur les droits de plantation (Motion)

Monsieur Le Président donne lecture d'un courrier du Président du Conseil Général en date du 14 octobre 2011

"Vous savez mon attachement à la filière viticole en proie à l'une des crises les plus graves de son histoire. Pour ajouter à la crise, l'Union Européenne en 2008 a pris la décision de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout son territoire à partir du 1er janvier 2016. Inutile de vous dire que le département de la Gironde est concerné en tout premier lieu.

La commission européenne a proposé dans la dernière réforme de l'Organisation Commune des Marchés (OCM) vin (Règlement (CE) n° 479/2008 du Conseil Européen du 29 avril 2008) la disparition du régime des droits de plantation au 31 décembre 2015.

Les conséquences probables de la libéralisation des plantations de vigne sur l'économie girondine seront à n'en pas douter la surproduction, la chute des prix, la diminution de la qualité, la perte de notoriété... La dérégulation va favoriser une fois de plus les plus aisés au détriment des plus faibles entraînant la disparition des exploitations familiales. Je ne saurais l'accepter tout comme vous. Nous sommes attachés au développement économique équilibré, respectueux de nos paysages et de notre environnement.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose d'adopter une motion en Conseil Municipal qui engage les

territoires girondins dans la sauvegarde d'un outil de régulation de plantations de vignes. La mobilisation de tous est nécessaire afin qu'une majorité qualifiée soit réunie au Conseil Européen qui entérinera fin 2012 un accord sur la réforme Politique Agricole Commune.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour la sauvegarde d'un secteur clé de notre économie girondine, de notre identité."

MOTION

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du Zef janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du Zef janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous, élus de la Communauté de Communes du Créonnais à l'unanimité

- Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

- Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

- Demandons à la Commission d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

- Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

- Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

Monsieur Jean Michel DOUENCE suggère à ses collègues maires d'étudier le territoire de leur commune respective et appelle à la vigilance lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Monsieur Jean François THILLET souligne que cette motion est surtout destinée à protéger les viticulteurs français des effets de l'absence de réglementation pour les plantations de vignes dans les autres pays de la CEE.

Monsieur le président conclut en évoquant les interactions « plantations/ sanctuarisation - urbanisme » qui méritent une analyse plus poussée, ceci dans l'intérêt général

9) Manifestations organisées par les associations reconnues d'intérêt communautaire.

Suite à l'intervention de M.GACHET lors de la réunion du 22 novembre à La Sauve Majeure (et qui n'avait pas été retranscrite dans le compte rendu) M. le Président rappelle à la vigilance les associations (qui bénéficient d'aides publiques) lorsqu'elles sont amenées à intervenir pour le compte de personnes privées.

M. Jean Pierre SEURIN relève les ambiguïtés d'une position trop rigoriste : comment est-il possible d'affirmer que les associations dépensent trop de deniers publics et d'un autre côté leur reprocher d'organiser des manifestations pour récolter des fonds ?

Monsieur le Président ne fait que rappeler les risques de ne pas évoquer ce sujet, sans controverse, ni morale associée.

10) Démission de Mme Laurence GUILIANI

M. le Président donne lecture du courrier de démission de ses fonctions de Mme Laurence GUILIANI déléguée communautaire suppléante de M. Patrick BONNIER.

Il est demandé aux élus de Croignon de pourvoir au remplacement de l'intéressée.

Madame Françoise GUIMON, Maire de Lignan de Bordeaux entre dans la salle à 21H05 et prend part aux débats.

11) Carrières souterraines – Croignon- Saint Germain du Puch

M. le Président fait un bref rappel des faits qui se sont produits à Croignon et saint Germain du Puch et donne lecture du courrier qu'il a adressé à la Sous Préfecture de Libourne le 25 novembre dernier en réponse aux éléments d'un compte rendu de séance le 3 novembre 2011 (CCC représentée par M. SEURIN).

Monsieur le Sous Préfet,

Vous avez eu l'amabilité de m'adresser un compte rendu, avec des propositions de décisions, de la réunion du 3 novembre courant, avec une évaluation des travaux que vous proposez pour le relevé topographique et le diagnostic géotechnique de ces carrières souterraines.

Vous demandez ainsi de vous faire connaître dans quelle mesure notre Communauté de Communes serait susceptible de participer aux frais évalués à 258 156.60 € TTC pour le relevé topographique (36 ha) et à 473 436.60 € TTC pour le diagnostic géotechnique et l'étude hydrogéologique. (35 ha)

Je me permets de vous rappeler la position lors de la réunion du 20 avril 2011 au cours de laquelle j'avais fait connaître que notre Communauté de Communes :

- ne dispose pas de la compétence dans le domaine de prévention des risques naturels a contrario de la Communauté de Communes voisine du Sud Libournais*
- et n'est concernée que par l'établissement industriel KP1, (actuellement assujetti à la remise d'une étude dans le cadre de son statut d'installation classée).*

De plus, il ne semble pas que la responsabilité des propriétaires ait été suffisamment étudiée et apurée pour tout engagement de la dépense publique.

Vous comprendrez par conséquent, dans l'état actuel de la situation, que je ne vois pas ici d'arguments motivés et probants à quelque participation financière qui soit de la Communauté de Communes du Créonnais.

M. Frédéric COUSSO, reconnaissant que la Communauté de Communes ne dispose pas de compétence en matière de carrières souterraines, rappelle l'enjeu économique de la Société KP1 (150 emplois) et suggère toutefois que la CCC délibère pour accorder des fonds (KP1 prendra à sa charge l'étude pour la partie qui la concerne)

Mme Françoise GUIMON rappelle que dans le cas présent, la CCC interviendrait sur un terrain privé et qu'une « Déclaration d'Intérêt Général » ou DUP délivrée par acte préfectoral, serait nécessaire.

Monsieur le Président rappelle enfin que sur le territoire de Croignon concerné, il n'y a pas d'habitation privée autres que les bâtiments de KP1

Avant toute position de la CCC, il précise qu'il attend la réaction du Sous Préfet.; sur le plan technique, il s'interroge également sur la pertinence et le dimensionnement des études, lesquelles n'ont pas fait l'objet de propositions alternatives.

12) PAVE – Composition de la CIAPH

Les courriers ont été envoyés à 9 associations (3 membres représentant les usagers, 3 membres représentant les associations d'handicapés) pour la participation à la Commission, dite CIAPH, qui doit réglementairement être organisée en 3 collèges (Elus, Usagers, Handicapés) auquel peut être adjoint un collège d'experts ou de personnes qualifiées

Dès que les réponses seront parvenues, la commission sera installée après désignation des élus.

13) Pays -SYTECEM

Monsieur le Président donne lecture du courrier adressé le 21 novembre 2011 à M le Président du SYTECEM concernant une hausse potentielle de cotisation de 12% pour l'année 2012, qui représenterait une hausse de l'ordre de 4 000 € sur un montant annuel de 33 411€ (cotisation 2011 soit 2,229 euros/habitant).

« (...) J'apprends incidemment votre projet d'une augmentation de 12% (environ) de la cotisation des collectivités adhérentes pour l'exercice 2012.

Je souhaiterais disposer d'éléments factuels sur ce point, ou à défaut, que vous apportiez un démenti à cette information.

Je me permets d'insister sur les contraintes budgétaires actuelles des collectivités et la situation encore très fragile de la Communauté de Communes du Créonnais (...) »

M. Jean Pierre SEURIN rappelle que lors de la 1ère réunion le quorum n'a pas été atteint et lors de la 2nde réunion, seuls neuf délégués étaient présents sur quarante huit.

Le projet de délibération relatif à la hausse de la cotisation a été pertinemment retiré de l'ordre du jour, et reporté à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget 2012.

Il semblerait que la position de la CCC ne soit pas isolée ; d'autres CdC (Coteaux Bordelais...) ont les mêmes interrogations.

Il est aussi prévu que chaque CdC reçoive un tableau récapitulatif de la cotisation versée et les subventions perçues, ceci afin d'apprécier le retour financier sur cotisations.

14) Intervention des Vice-Présidents

14.1 Monsieur le Vice-Président en charge des relations avec le Pays Cœur Entre deux Mers et du Développement Durable

Monsieur le Vice-Président est absent excusé.

14.2) Madame la Vice-Présidente en charge du social et de la solidarité

Madame la Vice-Présidente précise que le travail de refonte des statuts pour ajuster la situation des activités du Centre Socio Culturel portées par l'association Solidarité en Créonnais débutera dès la rentrée.

Elle rappelle aussi qu'une réunion de travail appelée « P'tit Dej » à l'intention des secrétaires de mairie et des agents en charge du CCAS- sur le thème du social dans son acception la plus large - est organisée jeudi 15 décembre 2011

Les intervenants seront notamment la MDSI, la MSA, le CCAS de Créon dans le cadre des aides à domicile.

14.3) Monsieur le Vice-président en charge de la vie associative culturelle et sportive

Monsieur le Vice-Président ayant présenté la délibération inscrite à l'ordre du jour n'a rien à ajouter dans le domaine de compétence dont il a la charge.

14.4) Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique, touristique et patrimoine

- Monsieur le Vice-Président rappelle l'état d'avancement des réponses des communes dans le dossier « Groupement de signalétique » coordonné par la CdC du Vallon de l'Artolie, dont le montant global de l'opération est évalué entre 250 000 et 300 000 € sur 3 ans.

- les produits de la taxe de Séjour perçus de mai à novembre 2011 s'élèvent à 9 805.67 €

- Le dossier de demande de label « Communes Touristiques » a été adressé aux instances décisionnaires.

15.5) Monsieur le Vice-Président en charge de la communication

-Monsieur le Vice-Président précise que le MAG 24 est en cours de distribution. Le thème de la mobilité a été le sujet principal.

Le projet de MAG 25 (4 à 5 pages) consistera en un bilan de l'année 2011, une esquisse des perspectives 2012 et devrait être proposée pour le mois de février 2012.

- Les plaquettes de présentation 2011 de la CCC sont disponibles au siège de la CCC. M. le Vice-Président insiste sur le fait que ces plaquettes ont été entièrement prises en charge financièrement par les encarts publicitaires sur la base d'un contrat de 3 ans signé avec la société IRPS.

- Application de co-voiturage : les vérifications juridiques ont été menées à bien ; la charte est conforme réglementairement, une subvention au titre des fonds LEADER a été obtenue.

- Télétravail : une réunion avec des représentants du PAYS a été organisée le 17 novembre dernier. dont ci après les principaux éléments (Pour ne pas alourdir le présent compte rendu C5, le texte exhaustif sera adressé séparément aux conseillers communautaires)

Suite au projet de télé centre figurant dans le programme d'action prévisionnel de l'étude de faisabilité d'un Pôle de Ressource Numérique, lui-même inscrit dans le contrat de Pays 2009-2012, la Communauté de communes du Créonnais a sollicité le Syndicat mixte du Pays afin de faire le point en particulier sur un **projet d'étude de création de télé centre, à l'échelle du Pays Cœur Entre Deux Mers.**

Contexte : « Pole de Ressources Numériques » PRN était le nom du dispositif d'intervention du Conseil Régional d'Aquitaine en matière de TIC sur les Pays. Il avait pour vocation de financer un certain nombre d'équipements liés aux usages des TIC (PAPI, portail web de pays, médiathèque, SIG). Le Syndicat mixte du Pays Cœur Entre-deux-Mers a lancé, à cet effet, une étude de faisabilité afin de repérer des actions et des équipements susceptibles d'être menés sur le Cœur Entre-deux-Mers.

Fin octobre 2011, le Conseil Régional d'Aquitaine a voté sa nouvelle politique d'intervention, supprimant ainsi le dispositif de « Pole de Ressources Numériques ». S'appuyant largement sur l'ancien dispositif ainsi que les éventuels projets émanant des territoires, le CRA a construit sa politique d'intervention en privilégiant 4 thèmes principaux, dont le télétravail et centres de travail partagés dit télé centres.

Le positionnement du Syndicat mixte du Pays : Monsieur Préaut, vice président du Pays, en charge des TIC, souhaite réactiver la commission réseau et TIC afin de déterminer le rôle du syndicat mixte sur ce thème.

Quelques éléments sur les télé centres et le Cœur Entre-deux-Mers : Compte tenu des problèmes de mobilité et d'emploi sur notre territoire, il apparaît que le télétravail peut correspondre à une réponse. Il est apparu clairement, qu'à travers les ateliers en cdc, les centres de télétravail sont des équipements souhaités par les communautés de communes (4/5) et à réaliser à l'échelle du Pays, confirmant l'étude de faisabilité du

Le projet de la cdc sur cette thématique : Il apparaît que la la cdc du Créonnais n'a pas, à ce jour, travaillé plus avant sur cette thématique et reste aujourd'hui au stade d'idée de projet. Elle souhaiterait un accompagnement par le syndicat mixte (étude, méthodologie, recherche de financements,) et se porte candidate comme CDC pilote pour mener cette étude. La collectivité a déjà émis le souhait de travailler sur ce sujet lors des ateliers prospectifs « Ambition 2020 » de mai 2011.

Proposition méthodologique: il a été décidé de procéder aux étapes suivantes :

Etape 1/ la cdc du Créonnais se positionne officiellement sur cette thématique en donnant un premier niveau d'information auprès de ses élus sur le sujet.Elle peut commencer à répertorier les besoins potentiels ainsi que d'éventuels locaux disponibles

Etape 2/ la CCC sollicite officiellement le Syndicat mixte, par le biais d'un courrier adressé au président, en demandant un accompagnement et préciser sa demande

Etape 3/ Le syndicat mixte, après avoir consulté les 6 autres communautés de communes et suite à la définition de sa feuille de route, définit l'objet de la mission du Syndicat mixte sur le sujet.....

Etape 4/ Le syndicat mixte recontacte la cdc du Créonnais (avant la fin du 1^{er} trimestre 2012) pour la suite à donner à son projet de réflexion de télé centre.

-Activité de Gironde Numérique, Monsieur le Vice - Président présente les grande lignes du compte rendu de la réunion du comité Syndical le 12 décembre courant, avec ses observations

L'intégralité du CR a été adressée par courriel aux conseillers communautaires ce même 13 décembre :

1- La première partie relatif aux zones blanches dans la version gironde numérique V1 est terminée et opérationnelle.

La période de recettage s'achève ; les Documents d'Ouvrages Exécutés sont quasi complets-- Le SIG est quasi fini

Obs : Aucune réserve sur le Créonnais !

Pas de signature de document de « recettage » tant qu'il n'y aura pas plus de visibilité sur l'ensemble des réserves

2- Etudes en cours avec d'autres collectivités dans le cadre du contrat de Partenariat

Extensions du réseau PPP V1 financé par les collectivités demandeuses dans le cadre des accords PPP

Obs :- le SEMOCTOM a adhéré aux services numériques en tant que collectivités

3- Elaboration du SDTAN : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Gironde

-21 novembre 2011: présentation au CCRANT Commission Consultative Régionale d'Aménagement Numérique du Territoire.....

- mars 2012 : Validation de chaque adhérent

-Travaux début Avril 2012 avec montée en débit ciblé des zones grises(, action centrale du projet "Pacte numérique V2"

4- Présentation des axes de développement du projet girondins "Pacte numérique V2"

Propositions faite par le syndicat dans le cadre du Pacte Numérique Girondin

A- La montée en débit

Continuer à améliorer l'accès à internet (faire 49 NRA MED (fibrés), nouvelles installations qui boostent l'ADSL)

OBS : Sur le Créonnais, 1 NRA MED prévu sur Lignan de Bordeaux pour améliorer l'éligibilité à 2 mégas + 1 Targon et 1 sur Espiet qui pourra améliorer peut être les Zones La Sauve, Blesignac et Saint-Léon frontalier du Targonnais et Brannais.....

Pour information, Coût d'un NRA MED (nœud de raccordement abonnés- Montée en débit) : 160 000€ environ dont 5% (8150) financé par la CDC adhérente soit 8000 €.

Il faudra vérifier tout de même la pertinence au sens communautaire du terme de l'implantation de ce NRA MED communautaire, si Lignan de Bordeaux à moyen terme quitte notre CDC...

Politiquement, la CDC aura le loisir de demander d'autres NRA MED selon les principes suivant

- participation CdC 1er NRA MED 5% 8150 €
- participation CdC 2ième NRA MED 10% 16 300 €
- participation CdC 3ième NRA MED 30% 48 900 €
- participation CdC 4ième NRA MED 40% 65 200 €
- Hors de la liste 100% À prix coûtant

Le SEMOCTOM ne figure pas dans la liste des NRA MED alors qu'il est adhérent ? Il a pourtant été affiché le principe un NRA MED par adhérent ! Je ferai remonter gracieusement (-) ce point à la direction du SEMOCTOM...

B- Apprendre le métier de la fibre optique à l'habitant en faisant une ou deux expérimentations.....

5- Les services numériques administratifs vers les EPCI et les communes

Mise en place par le syndicat d'une plateforme de services numériques mutualisées

10 CDC adhérentes aujourd'hui

Pour information, le syndicat peut accompagner les communes et CDC sur le développement des services sur les thèmes suivants :

- Maîtrise SI : ressources internes pour piloter les infrastructures et les projets
- Sécurisation : matériel et processus de sauvegarde des données
- E-administration : dématérialisation des flux vers vos tiers
- Services citoyens : visibilité de la collectivité sur internet et mise à disposition de service électronique
- Outils collaboratifs : espace partagé de travail Entre les différents acteurs de

Actions prioritaire s du syndicat :

Sécurisation des données

- Mise en place d'une interface matériel entre votre système existant et la salle blanche
- Sauvegarde monitorée journalière avec conservation de x jours

Obs : Je proposerai au Président et au Bureau CDC d'envisager ce point en 2012 même si nous avons déjà mis en place avec SYS1 en 2009 des mesures de Back up et de sécurisation de données communautaires.

Je pourrai organiser en 2012 une présentation de ces services aux communes lors d'un C5

6 – Remarques du V.Pdt

Le gouvernement a lancé aux opérateurs nationaux (Orange en fait !) un appel à Manifestation d'Intention d'Investissement dans le cadre du projet national THD porté par ce même gouvernement afin de porter la Fibre Optique aux foyer en FTTH*.

*Le FTTH dédié permet à chaque abonné de disposer de sa propre fibre de chez lui jusqu'au nœud de raccordement optique (NRO) équipé par son fournisseur d'accès. Techniquement, c'est la solution la plus évolutive puisque le FAI peut contrôler davantage les débits et augmenter si besoin la bande passante. Par contre, le FTTH dédié coûte plus cher et des barrières administratives (syndic d'immeuble, copropriété...) peuvent gêner son déploiement.

Le problème c'est que cette appel à manifestation devra répondre à une logique économique et non sociale et donc ce traduira sur des secteurs porteurs économiquement donc rentables pour les opérateurs en terme d'abonnements, en résumé pour la Gironde **Bordeaux CUB et Libourne !**

Une position étrange et pas très solidaire qui va différencier les territoires en termes d'équipement numérique.

Le reste du territoire (les ruraux) devront se contenter donc d'une seule montée en débit ciblé, exposé au point 4-A. On comprend mieux pourquoi la CUB n'a pas souhaité adhérer au syndicat Gironde numérique. On verra donc apparaître une forme de seconde fracture numérique entre la ville et les campagnes, ..et encore merci au CG33 d'avoir fait un premier pas avec Gironde numérique V1 en 2008...sinon on n'aurait rien eu !

En conclusion, si nous voulions au niveau de Gironde numérique (le territoire du Département), donc nous contribuables) traiter 100 % de la population hors CUB en fibre aux portes du Foyer (FTTH) comme les opérateurs envisagent de le faire sur Bordeaux CUB et Libourne, ce choix serait aux conditions suivantes :

- Coût net : 305 M€ et après déduction des subventions de l'Etat resteraient à charge collectivités : 180 M€
- Coût net : 196 M€ selon l'hypothèse de 86% de la population (habitat isolé exclu) et après déduction des subventions de l'Etat resteraient à charge collectivités : 88 M€

Soit pour un déploiement minimal sur 15 ans, il faudrait donc 15M€/ an !!!

Vous l'aurez donc compris et je vous sensibilise sur ce point pour conclure, le STDAN du Département ne pourra

*pas faire mieux que cibler une montée en débit raisonnée représentant 51 Sous Répartiteurs, améliorant 49 zones grises pour une enveloppe financière avoisinant les 8M€ (en recette de compensation des fonds FEDER principalement). La CDC du Créonnais devra se positionner début 2012 sur ce point !
Je vous invite à prendre connaissance du STDAN joint et me remonter vos remarques et questions si besoin.*

15.6) Monsieur le Vice- Président en charge de l'aménagement de l'espace, du logement et de l'urbanisme

Monsieur le Vice Président présente le déroulement prévisionnel de l'étude pré-opérationnelle et informe ses collègues que la consultation pour la phase suivi Animation OPAH a été réalisée (date limite de remise des offres le 28 novembre 2011). L'ouverture des plis s'est tenue le 9 décembre 2011, deux cabinets ont répondu dans les délais : PACT de la Gironde et URBANIS.

L'analyse des offres va être faite dans les meilleurs délais, sachant que l'ordre de service ne devra pas être donné avant la réunion de la commission Permanente du Conseil Général prévue le 10 février, au risque de perdre la subvention départementale du CG 33.

15.7) Monsieur le Vice- Président en charge de la voirie, des déchets, de l'eau-assainissement et des bâtiments intercommunaux

-Concernant le Multi Accueil de Créon, Monsieur le Vice Président expose qu'il a rendez-vous avec le médecin de la PMI le 21 décembre.

Le rapport établi à l'issue de la visite servira de base à une nouvelle sollicitation de subvention.que et plus précisément la subvention du Conseil Général,

La subvention de la CAF s'est vu opposer un refus : le projet n'entrant pas dans les critères 2011 de la CNAF.

-concernant les bâtiments communautaires et plus spécifiquement la Salle multisports, beaucoup moins de dégradations sont à déplorer cette année,

-Pour la présentation de ses vœux, le SEMOCTOM souhaiterait que les communes puissent se charger de la distribution. Les conseillers communautaires n'émettent pas d'objection

16) DIVERS

A l'issue des débats, Monsieur Jean Louis MOLL souhaite prendre la parole concernant le blocus d'accès du collège (lundi 12, mardi 13 et principalement mercredi 14 décembre à 8h30) mis en place par les parents, les professeurs et les élèves de 3^{ème} du collège François MITTERRAND

Il explique que ce blocus est motivé par l'annonce de la suppression des voyages linguistiques organisés par les professeurs de 4ème (section européenne) et de 3^{ème}

Il semblerait que l'argumentation de manques de moyens financiers (pénalisant l'achat de matériel informatique) ne soit pas cohérente au vu du bilan comptable général.

M. MOLL souhaitait donc informer et alerter les élus communautaires de cette situation

Fin de séance 22 H 15